



**CONSULAT
GÉNÉRAL
DE FRANCE
À TUNIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service de l'Etat civil

**NOTE D'INFORMATION SUR LE MARIAGE
ET SUR LES FORMALITES PREALABLES AU
MARIAGE EN TUNISIE**

Préalablement au mariage, le Consulat Général de France délivre au futur époux français un certificat de capacité à mariage qui sera remis aux autorités tunisiennes (municipalité ou notaire devant lequel le mariage sera célébré). Les articles 74 et 165 du Code Civil prévoient que « le mariage sera célébré, au choix des époux, dans la commune où l'un deux [...] aura sa résidence établie par un mois au moins d'habitation continue ». **L'un des futurs époux doit donc être résident en Tunisie depuis au moins 30 jours.**

L'envoi du dossier de CCAM doit se faire **obligatoirement** par la poste, **à l'adresse suivante** :

Consulat général de France à Tunis
SERVICE DE L'ETAT CIVIL
1, place de l'Indépendance
1000 TUNIS TUNISIE

Tout dossier incomplet sera renvoyé.

Dans le cadre de l'instruction du dossier, et conformément à la loi du 14 novembre 2006 relative au contrôle de la validité des mariages, les futurs époux peuvent être convoqués pour une audition, au service de l'état civil du consulat général ou auprès de la mairie de domicile en France. Les modalités de rendez-vous sont précisées le moment venu par mail.

Il est fortement recommandé de ne pas fixer de date de mariage avant la réception du CCAM, à charge pour les époux de prendre ensuite contact avec les autorités tunisiennes pour les formalités locales.

L'acte de mariage municipal tunisien sera ensuite transcrit par le Département des Transcriptions à Nantes, à la demande de l'époux français (formulaires disponibles sur le site).

Pour tout renseignement qui ne figurerait pas dans le présent document et sur le site internet, le service état civil est joignable à l'adresse suivante : etat-civil.tunis-fslt@diplomatie.gouv.fr

LISTE DES DOCUMENTS
Demande de certificat de capacité à mariage (CCAM)

A	FUTUR CONJOINT FRANÇAIS*
1)	Formulaire « Renseignements relatifs au conjoint français » dûment complété, avec signature <u>originale</u> . Adresse électronique à écrire en majuscules. N.B. : ce formulaire est à imprimer et à compléter deux fois dans le cas où <u>les deux futurs mariés sont français</u> .
2)	Un extrait d'acte de naissance avec filiation , datant de moins de 3 mois : ☐ <u>original</u> (pas de photocopie) si délivré par la mairie du lieu de naissance en France ☐ ou <u>dématérialisée</u> (avec code d'authentification) si délivrée par le Service Central d'Etat Civil (demande par voie électronique : https://tunis.consulfrance.org/Obtenir-une-copie-d-acte-d-etat-civil-1209 ou par courrier : 11 rue de la Maison Blanche – 44941 NANTES Cedex 09).
3)	<u>La preuve de la nationalité française</u> : ☐ photocopie de la Carte Nationale d'Identité en cours de validité ☐ <u>ou</u> photocopie des pages 2-3 du passeport biométrique récent (identité). ☐ <u>ou</u> une copie du certificat de nationalité française
4)	<u>Preuve de la résidence</u> : ☐ une attestation de résidence de votre commune en France ☐ <u>ou</u> un justificatif de domicile : facture EDF, Internet (pas de factures mobiles) ou quittance de loyer, portant votre nom ☐ <u>ou</u> une attestation <u>originale</u> de la personne qui vous héberge + copies de son justificatif de domicile et de sa pièce d'identité.
5)	Photocopie de la <u>première page</u> (identité) et de <u>toutes les pages tamponnées</u> (pas les pages vierges) de tous les passeports détenus (français et autres). Nb. : En cas de renouvellement récent du passeport, fournir une preuve des séjours passés en Tunisie (photocopie des billets d'avion, réservations d'hôtel, fiche de mouvements délivrée par le Ministère tunisien de l'Intérieur). Le cas échéant, joindre un courrier attestant que vous n'êtes jamais venu en Tunisie auparavant.
	* Mineur(e) français(e) : Conformément à la loi 2006-99 du 4 avril 2006, l'âge légal du mariage de la femme est porté à 18 ans. En conséquence, le mariage d'une mineure est désormais prohibé, sauf à obtenir une dispense pour motifs graves, délivrée par le Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Nantes.
	* Majeurs protégés français : Courrier de votre curateur précisant qu'il a bien été informé de votre projet de mariage.
	*Veuvage : Fournir une copie <u>originale</u> de l'acte de décès du précédent conjoint (pas de photocopie).
	*Divorce : ☐ Copie intégrale en original de l'acte de mariage avec la mention de divorce. ☐ Copie du jugement de divorce.

B	FUTUR CONJOINT ETRANGER*
1)	Formulaire « Renseignements relatifs au conjoint étranger » dûment complété, avec signature <u>originale</u> . Adresse électronique à écrire en majuscules.
2)	Un acte de naissance extrait des registres de l'état civil datant de moins de 6 mois, <u>original</u> , délivré <u>en français ou en arabe avec l'original de sa traduction en français</u> effectuée par un traducteur assermenté. Nb. : en cas de précédent(s) mariage(s) et de divorce(s), l'acte de naissance devra obligatoirement comporter les mentions s'y rapportant.
3)	<u>Identité :</u> ☐ photocopie de la <u>première page</u> (identité) et de <u>toutes les pages tamponnées</u> (pas les pages vierges) du passeport tunisien ou étranger ☐ <u>ou</u> photocopie de la carte d'identité tunisienne ou étrangère + <u>l'original</u> de sa traduction effectuée par un traducteur assermenté.
4)	<u>Preuve de la résidence :</u> ☐ <u>l'original</u> du certificat de résidence, <u>en français</u> , délivré par les autorités tunisiennes (poste de police du quartier) ☐ <u>ou l'original</u> du certificat de résidence en arabe et sa traduction <u>en français</u> effectuée par un traducteur assermenté. <u>Nb. :</u> Dans le cas où les futurs conjoints résident en France, en plus de l'adresse en France, il faut fournir un certificat de résidence au nom d'un des parents résidant en Tunisie.
	*Mineur(e) tunisien(ne) : <u>L'original</u> du consentement des parents (avec leurs signatures légalisées par la Municipalité (pas de photocopie)).
	*Divorce : Copie du jugement de divorce (+ traduction originale en français)

C	RENSEIGNEMENTS COMMUNS AUX FUTURS EPOUX
1)	Formulaire « Renseignements communs aux futurs époux » dûment complété, avec signatures <u>originales</u> des deux futurs conjoints.
2)	Copie d'acte de naissance de chacun des enfants, nés d'une précédente union ou hors mariage, des futurs époux : ☐ <u>originale</u> si délivrée par la mairie du lieu de naissance ☐ <u>ou dématérialisée</u> si délivrée par le Service Central d'Etat Civil

NB. :

- Merci de respecter l'ordre des documents de cette liste dans la constitution de votre dossier. Il est inutile de photocopier les pages vides des passeports.
- Le Consulat se réserve le droit de solliciter des documents complémentaires dans le cadre de l'instruction de votre demande.

**A - RENSEIGNEMENTS RELATIFS A CHACUN DES FUTURS EPOUX
DEMANDE DE CERTIFICAT DE CAPACITE A MARIAGE**

CONJOINT FRANÇAIS

NOM : (majuscules)

PRENOMS (dans l'ordre de l'état civil) :

DATE DE NAISSANCE :

LIEU DE NAISSANCE :

(Code postal) :

PAYS :

NATIONALITE(S) :

Filiation	Père	Mère
NOM		
PRENOMS		

PROFESSION ACTUELLE :

DOMICILE OU RESIDENCE :

N° et Rue :

Lieu : Code postal :

Pays :

NUMERO DE TELEPHONE :

ADRESSE ELECTRONIQUE :

(Dactylographiée ou en lettres majuscules)

SITUATION FAMILIALE : ☐ CELIBATAIRE ☐ VEUF(VE) ☐ DIVORCE(E)

Si veuf(ve) ou divorcé(e) :

Nom et prénom du précédent conjoint :

Date et lieu du précédent mariage :

Date du veuvage ¹ ou de la décision de divorce ² :

J'ATTESTE SUR L'HONNEUR L'EXACTITUDE DES RENSEIGNEMENTS DONNES,

A, le

Signature :

¹ Produire une copie de l'acte de décès du précédent conjoint ou un livret de famille français

² Produire une copie de l'acte de mariage avec la mention de divorce ou un livret de famille français.

**B - RENSEIGNEMENTS RELATIFS A CHACUN DES FUTURS EPOUX
DEMANDE DE CERTIFICAT DE CAPACITE A MARIAGE**

CONJOINT ETRANGER

NOM : (majuscules)

PRENOMS (dans l'ordre de l'état civil) :

DATE DE NAISSANCE :

LIEU DE NAISSANCE :

(Code postal) :

PAYS :

NATIONALITE(S) :

Filiation	Père	Mère
NOM		
PRENOMS		

PROFESSION ACTUELLE :

DOMICILE OU RESIDENCE :

N° et Rue :

Lieu : Code postal :

Pays :

NUMERO DE TELEPHONE :

ADRESSE ELECTRONIQUE :

(Dactylographiée ou en lettres majuscules)

SITUATION FAMILIALE : ☐ CELIBATAIRE ☐ VEUF(VE) ☐ DIVORCE(E)

Si veuf(ve) ou divorcé(e) :

Nom et prénom du précédent conjoint :

Date et lieu du précédent mariage :

Date du veuvage ³ ou de la décision de divorce ⁴ :

J'ATTESTE SUR L'HONNEUR L'EXACTITUDE DES RENSEIGNEMENTS DONNES,

A, le

Signature :

³ Produire une copie de l'acte de décès du précédent conjoint ou un livret de famille français

⁴ Produire une copie de l'acte de mariage avec la mention de divorce ou un livret de famille français.

**C - RENSEIGNEMENTS COMMUNS AUX FUTURS EPOUX
DEMANDE DE CERTIFICAT DE CAPACITE A MARIAGE**

LIEU (COMMUNE) PREVU DE CELEBRATION DU MARIAGE EN TUNISIE

.....

1. PARENTE ou ALLIANCE

Les futurs conjoints ont-ils un lien de parenté ou d'alliance
entre eux ?

☐ OUI

☐ NON

si OUI, lequel ?

2. REGIME MATRIMONIAL

Un contrat de mariage est-il prévu ?

☐ OUI

☐ NON

Un écrit désignant la loi applicable à votre
régime matrimonial est-il prévu ?

☐ OUI

☐ NON

3. ENFANTS DES FUTURS ÉPOUX nés d'une précédente union ou hors mariage (1) :

	Prénom(s)	NOM	Date de naissance
1er enfant :			
2ème enfant :			
3ème enfant :			
4ème enfant :			

A, le

Signature du futur époux

A, le

Signature de la future épouse

(1) joindre une copie intégrale de l'acte de naissance de chacun des enfants

Avertissement :

En application de l'article 441-7 du code pénal est puni d'un an d'emprisonnement et de 15.000 € d'amende le fait :

1° d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement
inexactes ;

2° de falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ;

3° de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45.000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue
de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui.

Ministère des Affaires étrangères

Les informations figurant sur le document sont enregistrées sur un fichier informatisé. La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 donne
aux intéressés le droit d'accès et de rectification pour les données les concernant sous réserve des lois et règlements en
vigueur en matière d'état civil.

HISTORIQUE DE LA RELATION

Date du 1^{er} contact : / /

Circonstance du 1^{er} contact :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Date et lieu de la 1^{ère} rencontre physique : / / à

Si aucune rencontre physique, en préciser les raisons :

.....
.....
.....

Date et lieux des autres rencontres physiques : / / à

..... / / à
..... / / à
..... / / à

Projet de vie (lieu d'habitation du couple, souhait d'enfants, projets professionnels,...) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Votre futur(e) conjoint(e) a-t-il /elle de la famille ou des amis en France ? OUI ☐ NON ☐

si oui, dans quelle région ?

.....
.....

En quelle langue parlez-vous ensemble ?

.....

Votre futur(e) conjoint(e) parle t'il/elle le français ?

OUI ☐ NON ☐